

## COMPTE RENDU D'AUDIENCE AVEC LE Trésorier Payeur Général DU 4 MARS 2010

Suite à la réunion du Bureau syndical du 2 mars 2010, le Secrétaire Départemental a demandé une audience avec le Trésorier Payeur Général afin de répondre aux diverses questions qui inquiètent les agents.

Le Trésorier Payeur Général reçoit le Secrétaire Départemental, Pascal ALLARI, accompagné par Ramatoullah M'LANAO, membre du Bureau et responsable du cadre A, le jeudi 4 mars 2010, à 16h30.

Le Secrétaire Départemental remercie le Trésorier Payeur Général de pouvoir les recevoir si rapidement, et l'informe des différents points à traiter lors de cette réunion :

1. les effectifs
2. l'équipe de renfort en résidence (ERR)
3. les conditions de travail à la Trésorerie Municipale de Mayotte
4. la notation
5. les problèmes rencontrés par le service Dépense de la Trésorerie Générale
6. la médecine du travail
7. les assurances
8. les questions diverses

1. **Les effectifs** : le Secrétaire Départemental demande au Trésorier Payeur Général s'il possède des informations concernant les futures arrivées d'agents à Mayotte. Ce dernier répond par la négative, en précisant que ce retard l'inquiète également. Les raisons sont à rechercher peut-être du côté de la Direction Générale paraît ne pas trop savoir si elle doit répondre à l'attente des organisations syndicales qui souhaitent que toutes les mutations passent par des commissions paritaires, ou qu'étant donné que la grande majorité des départs se faisaient au cours du second trimestre, il y avait le temps. Les représentants du syndicat font remarquer que deux à trois départs cependant auraient lieu pendant les six premiers mois...et qu'ils ne seraient pas, par là-même, remplacés. Le Trésorier Payeur Général indique dès lors qu'il va prendre contact avec la Direction Générale pour obtenir rapidement les effectifs en remplacement, quitte à attendre la tenue d'une CAP pour la suite des mutations. En tout état de cause, il réfute l'idée d'une possible intégration de personnels locaux, du fait notamment que la fusion entre le Trésor et les services fiscaux n'est pas réalisée, et ne devrait pas l'être d'ici fin 2011. Il rajoute qu'il va demander la mise en place de l'outil de répartition des emplois (ORE), qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle à Mayotte. Ainsi, il espère pouvoir justifier sa demande d'effectif global supplémentaire.
2. **L'ERR** : le débat est lancé sur l'utilité d'une équipe de renfort à une seule unité. Le Trésorier Payeur Général indique qu'il ne souhaite pas renouveler ce poste. Les représentants du syndicat l'informe que l'appel à candidature a été effectué depuis le début du mois de février 2010. Ils insistent pour que les postes soient d'abord suffisamment fournis en effectif avant de constituer une équipe de renfort, à condition qu'elle soit constituée de plusieurs membres, et non par un seul. Le Trésorier Payeur Général prend note de cette demande.
3. **La Trésorerie Municipale de Mayotte** : Ramatoullah M'LANAO présente alors la situation des agents en poste à la Trésorerie Municipale de Mayotte, et le manque réel d'effectif. Le Trésorier Payeur Général s'étonne devant ce tableau alarmiste. Il relève cependant que les conditions de travail ont été améliorées (mobilier neuf). Pour les représentants du syndicat, c'est une avancée, mais il ne faut pas que « ce soit l'arbre qui cache la forêt ».

4. **La notation** : le Secrétaire Départemental demande au Trésorier Payeur Général de lui communiquer le capital-mois disponible et le nombre d'agents susceptibles de bénéficier de réductions d'ancienneté de 1 et 3 mois, ainsi que la réserve éventuellement constituée, **avant le début de la campagne de notation**. Le Trésorier Payeur Général répond qu'il va vérifier les textes et donnera sa réponse avant son départ pour la métropole.
5. Le Secrétaire Départemental fait part des différents problèmes rencontrés par les agents du **service de la Dépense**, en ce qui concerne l'impossibilité actuelle de récupérer le crédit d'heures sur les horaires variables et les difficultés qu'ils vont rencontrer pour obtenir des vacances durant les mois de juillet et août 2010. Le Trésorier Payeur Général s'étonne de cette situation qu'il ignorait.
6. **La médecine du Travail** : les représentants du syndicat demande au Trésorier Payeur Général s'il a connaissance d'une convention permettant aux agents de bénéficier d'une visite médicale régulière, surtout pour les caissiers et l'ERR.. Cela ne semble pas exister pour l'heure. Les représentants du syndicat demande également la mise en place d'une visite médicale ou d'un possible soutien psychologique pour les agents qui pourraient en avoir besoin au cours de leur séjour à Mayotte.
7. **Les assurances** : le CMIB, Patrick HOYAU, et son remplaçant, Christian GAUVRY, utilisent, pour se rendre à la Trésorerie Municipale de Mayotte ou à la Paierie Départementale, leur scooter personnel, afin de résoudre au plus vite les problèmes informatiques de ces deux postes. Sont-ils assurés et indemnisés ? Le Trésorier Payeur Général indique ne pas avoir de réponse pour l'instant et qu'il allait se renseigner. Ramatoullah M'LANAO demande si le véhicule de service peut être demandé pour assurer les nombreux déplacements à venir pour les cadres A de la Trésorerie Municipale de Mayotte, dans le cadre de visite aux ordonnateurs pour l'installation d'Hélios.
8. **Questions diverses** : un agent de la Trésorerie Générale s'est fait adressé un colis postal sous douane au nom de la Trésorerie Générale. Devant cette situation, le Fondé de Pouvoir, monsieur DUREL, a envoyé un courriel à tous les agents en poste à Mayotte qu'il était interdit de se faire livrer des colis à l'adresse administrative. Le Trésorier Payeur Général indique qu'il allait faire le nécessaire pour modérer la teneur des propos tenus par son Fondé de pouvoir.

Les questions arrivant à terme, le Trésorier Payeur Général fait savoir qu'il donnera certaines réponses par messagerie directement aux représentants du syndicat, avant son départ pour la métropole, prévu le 12 mars 2010, les autres dès qu'il en saura plus.

La réunion se termine à 18h15.

Le Secrétaire Départemental

Pascal ALLARI